CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : DOMAINE LE GENDRE ;

(ci-après l'«Entrepreneur »)

C.:

GENEVIÈVE GAGNÉ-BOULET & ALEXANDRE CARON-PARÉ:

(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET: GARANTIE DE CONSTRUCTION

RÉSIDENTIELLE;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S20-030601-NP

CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 11 novembre 2020

Chloe Bell

Greffière adjointe